

# Compte rendu de Conseil d'école 1

Secrétaires : Mmes Le Roux et Lafoix.

**Date :** Jeudi 3 novembre 2016, 18h.

**Présents :** Mme Moreau H., Mme Allard, Mme Héry, Mme Lafoix, Mme Theil, Mme Le Roux, M. Harmegnies, Mme Michelet, Mme Moreau S., enseignantes.  
Mme Dambrine, élue chargée des affaires scolaires.  
Mme Caquineau, M. Cailleaud, Mme Serveau, Mme Duquesnoy, Mme Prat, Mme Moueix, Mme Laurent, Mme Denis, Mme Porchet, Mme Allein, Mme Breuil, parents élus.  
Mme Parizot, Inspectrice de l'éducation nationale.  
M. Baudoin, DDEN.

**Excusés :** Mme Loti, psychologue scolaire et M. Arrignon, enseignant spécialisé.  
Mme Stierle, Mme Febvre, enseignantes.  
Mme Marret, Mme Magalhaes, Mme Moisson, Mme Morot, parents élus.  
M. Laborderie, Maire.

## **Ordre du jour :**

- 1 - Présentation de l'instance Conseil d'Ecole
- 2 - Résultat des élections des représentants des parents d'élèves
- 3 - Effectifs, répartitions et personnels pour l'année scolaire 2016 – 2017
- 4 - Révision et vote du règlement intérieur
- 5 - Projet d'école et actions pour 2016 – 2017
- 6 - Activités périscolaires
- 7 - Questions diverses

## **Conseil d'école - Présentation**

### **Rôle et fonctionnement du conseil d'école**

Décret n°90-788 du 6 septembre 1990 (Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) et décret n°91-383 du 22 avril 1991

### **Composition**

Le conseil d'école comprend :

- le directeur d'école, président
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;
- les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres de l'école (si nécessaire) ;

- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par l'arrêté du ministre chargé de l'Éducation ;
- le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter l'école.
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions. Assistent avec voix consultatives aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressant :
- les personnels du réseau d'aides spécialisées (autres que ceux mentionnés ci-dessus) ;
- les médecins chargés du contrôle médical scolaire ;
- les infirmières scolaires
- les assistantes sociales et les agents spécialisés des écoles maternelles
- les agents municipaux.

En outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil. Le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

- Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

## **2. Réunions, convocations**

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections des délégués des parents d'élèves, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date de la réunion aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

## **3. Attributions**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur d'école :

- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire ; dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article 25 de la loi du 22 juillet.

## **Elections des représentants des parents d'élèves - Résultats**

La participation aux élections est de 37% cette année contre 46 % l'année dernière en élémentaire et 30% en maternelle.

Les parents élus sont :

Titulaires : M. Cailleaud, Mme Caquineau, Mme Laurent, Mme Serveau, Mme Duquesnoy, Mme Prat, Mme Marret, Mme Moueix.

Suppléants : Mme Porchet, Mme Moisson, Mme Chabosseau, Mme Breuil, Mme Denis, Mme Allein, Mme Magalhaes, Mme Morot.

### **Effectifs, répartitions et personnels pour l'année 2016 - 2017**

L'école primaire de Magné compte 204 élèves répartis dans 8 classes comme suit :

PS	MS/GS	GS/CP	GS/CP	CE1	CE2	CM1/CM2	CM1/CM2
Mme Moreau Hélène et Mme Michelet Laëtitia (vendredi)	Mme Allard Isabelle	Mme Héry Florence	Mme Stierle Brigitte	Mme Lafoix Gaëlle et Mme Moreau Sophie (mardi et mercredi)	Mme Theil Claudine et Mme Moreau Sophie (jeudi)	Mme Febvre Anne -Laure (L, M et 1/2M) et M. Harmegnies Pierre (1/2M, J et V)	Mme Le Roux Isabelle et Mme Moreau Sophie (lundi)
ATSEM : Mme Angibaud Marie	ATSEM : Mme Séné Marie-Christine	ATSEM (mi-temps) : Mme Séné Christiane (remplacée par Mme Joulain Nathalie à ce jour)	ATSEM (mi-temps) : Mme Séné Christiane (remplacée par Mme Joulain Nathalie à ce jour)				
27	20 MS et 6 GS	9 GS et 14 CP	8 GS et 16 CP	27	26	10 CM1 et 15 CM2	12 CM1 et 14 CM2
27	26	23	24	27	26	25	26

La moyenne d'élèves par classe est de 25.5.

Les effectifs pour l'année scolaire prochaine sont à communiquer à la direction des services départementaux de l'éducation nationale avant le 21 novembre.

Mme l'Inspectrice demande à Mme Dambrine d'établir un état précis des effectifs connus par la municipalité et une explication sur les mouvements de population sur la commune pour mieux justifier les effectifs à prévoir d'ici cette date.

Les journées de décharge de direction sont le mardi et le mercredi. Les rendez-vous ou réunions avec la directrice seront donc, dans la mesure du possible, ces jours-là.

Deux auxiliaires de Vie scolaire accompagnent des élèves en situation de Handicap : Mme Mendes et M. Fourré.

### **Révision et vote du règlement intérieur**

#### Points modifiés :

Echanges sur la scolarisation des moins de 3 ans : les élèves de TPS sont comptabilisés dans les REP et RRS mais ne le sont pas à Magné.

Ajout d'une phrase sur les temps de récréations en maternelle et en élémentaire.

Ajout d'une phrase sur le port de bijoux : responsabilité des parents car objets dangereux.

Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité.

### **Projet d'école et actions pour 2016 - 2017**

Le projet d'école, mis en place en 2013 est composé de trois axes :

Les apprentissages fondamentaux (français et mathématiques), le suivi des élèves à besoins particuliers et les liaisons école maternelle/école élémentaire et école/collège.

Un volet culturel et artistique répartissant les apprentissages de la petite section de maternelle à la sixième est également mis en place.

**Axe 1 :** poursuite de l'utilisation d'outils communs concernant les stratégies de lecture et d'écriture, du CP au CM2, à différents moments de l'année scolaire. Mise en place des nouveaux programmes.

**Axe 2 :** Travail dans chaque classe, à partir du nouveau programme d'Enseignement Moral et Civique, sur des thèmes spécifiques (tolérance, égalité, harcèlement...) Ateliers philosophiques avec Mme Loti, psychologue scolaire, et/ou travail sur les messages clairs pour plusieurs classes avec M. Sireyx de l'OCCE.

Projet commun aux 8 classes : donner un nom à l'école.

Pour les classes de CE2 et les deux CM1/CM2 : projet en partenariat avec la médiathèque sur les droits de l'enfant (les 17 et 18 novembre).

Organisation de plusieurs conférences/débats dans l'année, à destination des parents qui le souhaitent sur différentes thématiques en partenariat avec l'Association des Parents d'élèves et le Centre Socio culturel du marais.

### **Axe 3 :**

Liaison maternelle/élémentaire : accueil des élèves et de leurs parents dans les classes de GS/CP sur la première période de l'année scolaire. Temps de récréations et d'accueil pour les CP avec les élèves plus grands

Liaison CM2/6ème : Elle se trouve renforcée depuis cette rentrée du fait de la mise en place des nouveaux cycles (la sixième du collège intègre le cycle 3, composé maintenant du CM1, CM2 et de la sixième).Projet d'immersion des élèves de CM2 une ou deux journées passées au collège avec suivi des cours du collège. Cette action sera menée avec le collège Jean Zay. Le principal du collège Jean Zay mènera une réunion d'information à l'école en début d'année 2017.

Le travail engagé sur l'harmonisation des attendus en début de 6ème se poursuit avec une volonté réelle d'échange des professeurs des premier et second degrés.

Des conseils de cycle 3 rassemblant professeurs du premier et du second degrés se réuniront à raison d'une fois par trimestre.

Mise en place du LSU du CP à la troisième.

### **Volet culturel et artistique :**

Les actions menées s'inscrivent dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle.

Cinéma pour les classes des GS aux CM2, 3 fois dans l'année, au CAC.

D'autres projets seront menés dans chaque classe :

Projet danse pour trois classes : MS/GS, GS/CP et GS/CP.

Projet multicolore pour les PS.

Semaine du goût pour les PS et MS/GS. Travail sur le chocolat.

Projet Théa pour les CE2.

Spectacle « la petite casserole » pour les PS et « Un mouton dans mon pull » pour les MS/GS.

Petites bêtes dans la mare : MS/GS et CP.

Visite au zoo de la Palmyre pour les PS envisagée.

Travail sur le milieu environnant avec le GODS pour les CE2.

Mme Lafoix est conviée à une réunion de l'APE le 17 novembre pour présenter les projets et les demandes de financement.

### **Activités sportives :**

Cette année 4 classes participeront à un cycle natation. L'activité aura lieu d'avril à juin, à la piscine de Chauray pour les GS/CP et à celle de Préleroy pour les CE1 et CE2, les mardis.

Il est demandé à Mme Dambrine de se renseigner sur les raisons motivant le refus d'accéder à la piscine de Magné pour les scolaires.

Les CM2 ont participé à un cycle de kayak sur la première période (de septembre aux vacances d'automne).

Les classes de CM participeront également à un cycle cyclisme au printemps.

### **Tri sélectif :**

Le projet mené l'an passé a conduit à la mise en place du tri à la cantine, avec l'installation de composteurs et la réalisation d'affiches.

Une valorisation de ce travail sera faite le vendredi 18 novembre en présence d'élus de la municipalité, d'agents de la CAN, de parents, de la presse et des élèves sur le temps de cantine.

### **Activités périscolaires**

Leur mise en place est maintenant bien rodée et les activités toujours aussi nombreuses et diversifiées.

Une synthèse des réponses aux questionnaires proposés aux familles en juin est en cours.

Environ 30% des familles des 213 enfants accueillis l'an passé ont répondu. Mme Dambrine les en remercie.

Mme Dambrine présentera une synthèse complète au prochain Conseil d'école sur ce point.

## **Questions diverses**

**Équipement informatique de l'école** : la classe de CM1/CM2 de Mme Le Roux devrait être équipée avant les vacances de Noël avec un VPI, un tableau blanc, un ordinateur portable et un visualiseur. La commande excède le budget voté.

Un devis a été demandé pour équiper une classe de GS/CP d'un tableau blanc et d'un vidéoprojecteur.

L'équipe enseignante souhaite que ce matériel soit le début d'un équipement global sur l'école avec une planification des investissements sur plusieurs années.

Mme l'Inspectrice suggère l'achat de tablettes pour la mise en place d'ateliers en GS/CP.

### **Travaux :**

Les toilettes extérieures de l'école élémentaire ont été entièrement refaites pendant les grandes vacances.

Des travaux de réfection du sol ont également été réalisés devant la cantine.

Mme Lafoix explique que d'autres travaux et équipements seront également à prévoir dans les années futures : entretien des locaux et mobilier à renouveler.

Remarque de Mme Dambrine : les travaux sont difficilement réalisables pendant les congés scolaires du fait de l'occupation des locaux par le centre de loisirs.

### **Sécurité des enfants :**

Question de parents : L'accès à la cour d'école (côté élémentaire) est possible pendant les temps d'accueil (de 7h30 à 18h30).

Peut-on envisager de fermer le portail à clé pour assurer une sécurité maximum pour nos enfants ?

Rappel de Mme Lafoix :

Côté maternelle : L'accueil pendant le temps de garderie se fait par la porte côté parking.

Ensuite, sur le temps scolaire, la grille et les locaux sont fermés à clé. Aujourd'hui un personnel municipal assure un contrôle à la sortie des parents qui se trouvent encore dans les bâtiments après 8h45, heure de début de classe et à laquelle la grille est verrouillée.

Une demande a été faite auprès de la municipalité avant la rentrée pour l'installation d'une porte battante qui permettrait la sortie des personnes mais pas leur entrée dans le bâtiment.

Côté élémentaire : la grille est déverrouillée de 7h30 à 18h30. Les bâtiments sont fermés à clé pendant le temps scolaire, une sonnette a été installée en début d'année scolaire dernière pour permettre aux retardataires de se faire ouvrir la porte. Il n'est pas possible aujourd'hui pour des raisons d'organisation de fermer le portail côté rue à clé. Lorsqu'un parent, livreur, ou intervenant à l'école se présente, un enseignant devrait alors laisser sa classe pour aller ouvrir. De plus, le seul moyen d'être averti de la présence de quelqu'un au portail est le téléphone et les enseignants ne sont pas disponibles pour y répondre en permanence.

La question est posée à la municipalité de la possibilité d'installer un visiophone au portail côté rue.

Mme Lafoix explique qu'une réflexion globale sur les accès à l'école, la circulation et le stationnement est à mener avec la municipalité sur cette année scolaire pour répondre aux besoins en termes de sécurité et de praticité d'accès.

### **Accueil des GS :**

Question de parents : A ce jour, l'accueil des élèves de GS de la classe de MS/GS pose problème : si l'enfant va à la garderie, il doit venir et sortir côté élémentaire, si ce n'est pas le cas, il doit entrer côté maternelle.

Cela manque de cohérence et cela le différencie des autres enfants de GS qui rentrent toujours côté élémentaire.

Rappel de Mme Lafoix :

Les élèves de GS des trois classes (MS/GS et GS/CP) sont accueillis comme suit :

- Accueil dans chacune des classes respectives le matin de 8h35 à 8h45,
- Sortie dans chacune des classes respectives le soir à 15h45 et le mercredi à 11h45,
- Accueil en garderie dans le bâtiment côté élémentaire pour tous les GS.
- Différents temps de récréations en commun dans la journée : récréation du matin, récréation de l'après-midi et pause méridienne.
- Service de restauration en commun.
- Temps de décroisement en commun de 13h30 à 14h45.
- Différents projets de l'année seront menés en commun (piscine, ateliers artistiques et sportifs).

Ces modalités d'organisation ont été mises en place à la rentrée suite à une réflexion en Conseil des Maitres, justement pour permettre à tous les élèves de Grande Section d'être accueillis dans les mêmes conditions, qu'ils soient dans une classe de MS/GS ou dans une classe de GS/CP.

Il est rappelé que la fusion des deux écoles entraîne une nouvelle organisation des entrées et sorties du groupe scolaire. Les réponses aux questions posées arrivent et arriveront au fil de l'année à la suite d'ajustements.

### **Sieste des PS :**

Question de parents :

1. La mairie peut-elle subventionner une atsem à minima 2 heures en début d'après-midi pendant la sieste des petits. En effet pendant cette période Marie se trouve seule à gérer les PS pendant que Hélène est avec les Grande section. Ceci complique beaucoup les choses si un petit ne dort pas ou à envie d'aller aux toilettes par exemple...
2. Nous (parents de PS) avons appris qu'il existait un laps de temps d'environ 15 à 20 minutes au réveil de la sieste des PS (qui est à 14h30 cette année) durant lequel l'ATSEM, Marie, restait seule avec les enfants en attendant le retour de la maitresse, Mme Moreau, qui est en décroisement avec les GS. La fin de ce décroisement est à 14h45, horaire auquel il faut apparemment rajouter 5 min pour qu'Hélène rejoigne la classe.

Marie doit donc durant ce temps d'attente gérer les réveils, les rhabillages, les passages aux toilettes nécessaires et ce dans trois endroits différents (dortoir, couloir et WC qui ne touchent pas le dortoir).

N'y aurait-il donc pas une solution qui soulagerait Marie, seule dans cette aile du bâtiment, surtout en cas de problème (pipis au lit, malades etc.) ?

Cette question ne remet bien sûr pas du tout en cause les compétences de Marie, bien au contraire, mais en dehors de la responsabilité de la laisser seule avec 27 enfants de PS, il s'agirait d'améliorer le confort des enfants comme de celui d'un adulte pendant ces 20 min (qui risquent de s'allonger dans l'année car les enfants dormiront au fur et à mesure moins longtemps).

Réponse de Mme Lafoix :

Il a été décidé, en Conseil des Maîtres de pré-rentree, que deux ATSEM seraient au réveil des PS jusqu'au retour de Mme Moreau Hélène dans sa classe. La consigne a été redonnée aux ATSEM avant les vacances d'automne.

De plus, Mme l'Inspectrice rappelle que Mme Moreau Hélène, jusqu'alors directrice de l'école maternelle, n'était pas dans sa classe sur le temps de sieste des élèves de PS, mais dans le bureau de direction, et donc que la nouvelle organisation ne change rien au niveau du lever de la sieste.

### **Sorties de fin d'année :**

Question de parents : Point sur les sorties de fin d'année pour l'ensemble des classes.

Réponse de Mme Lafoix : A ce jour, une seule sortie est déjà envisagée : celle des PS au zoo de la Palmyre.

### **Service Civique :**

Question de parents : Qu'en est-il du service civique mis en place l'année dernière ? sera-t-il reconduit ? Si oui, dans quelles conditions ?

Réponse de Mme Dambrine : un recrutement est bien prévu ; la personne volontaire intégrera cette année les services techniques pour effectuer une mission portant sur l'environnement, en lien étroit toujours avec l'école, sur ces sujets en particulier .

### **Organisation future des classes :**

Questions de parents : L'organisation actuelle pour la classe de grande section, à savoir répartition entre les classes de CP et moyenne section, sera-t-elle la même pour l'année prochaine ? ou est-il trop tôt pour le savoir ?

Réponse de Mme Lafoix :

En effet, il est trop tôt pour se prononcer là dessus. Les effectifs varient dans l'année scolaire et la répartition des niveaux pour l'année scolaire prochaine n'a pas été discutée à ce jour.

### **Semaine du goût :**

Question de parents : En effet, cette année, le goûter de la semaine du goût organisé par l'équipe enseignante de la maternelle, animation très appréciée par les enfants, n'a pas lieu. Serait-il possible de réorganiser cette activité pour l'année prochaine ?

Réponse de Mme Lafoix : La classe de PS a organisé un goûter pour les familles. Il est difficile de se projeter sur l'année scolaire prochaine à ce jour concernant l'organisation ou non de ce goûter.

**La séance est levée à 20h30.**